

NOS ENGAGEMENTS

HON ENGOUESTLOÙ

- Un **service continu**, y compris le weekend et les jours fériés
- Une **sécurité à domicile** : un service de télé assistance, une intervention à tout moment en cas de difficulté
- Une **évaluation personnalisée** de vos besoins et une réponse rapide
- Un **service de qualité** : une équipe attentive, respectueuse, qualifiée
- Un **suivi régulier** : vous pouvez cesser le contrat à tout moment



COMMENT ACCÉDER À CES SERVICES ?

PENAO S PROFITAÑ EUS AR SERVIJOÙ-SE ?

En nous appelant au
02 96 22 15 20
du lundi au vendredi de 9h à 17h
ou en nous contactant par mail :
aide-soins-domicile@lannion-tregor.com

- 1 • Une personne qualifiée reçoit votre demande et vous oriente vers le service adapté
- 2 • Le service vous proposera un rendez-vous à domicile ou dans nos pôles de proximité
- 3 • Il déterminera avec vous le plan d'aide et constituera avec vous votre dossier de prise en charge
- 4 • Si nécessaire un service mandataire (éligible aux chèques emplois services universel (CESU) et aux déductions fiscales) est à votre disposition

NOS PARTENAIRES

SIKOUR ET OMP GANT

- L'espace autonomie de la Maison du département
- Le Conseil départemental des Côtes d'Armor
- La plateforme territoriale d'appui : Cap Santé Trégor
- L'ARS

« Charte des droits et libertés de la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance » 2007



AIDES ET SOINS À DOMICILE

SIKOUR HA SOAGNAÑ AN DUD ER GÊR

BIEN VIVRE CHEZ SOI

BEVAÑ MAT ER GÊR

Lannion-Trégor Solidarités vous accompagne dans votre quotidien

Lannuon-Tregor Keskkoazell a sikour ac'hanoc'h en ho puhez pemdez



Renseignements :

T. 02 96 22 15 20
www.lannion-tregor.com

AIDES ET SOINS À DOMICILE : FACILITER VOTRE QUOTIDIEN ET CELUI DE VOS PROCHES

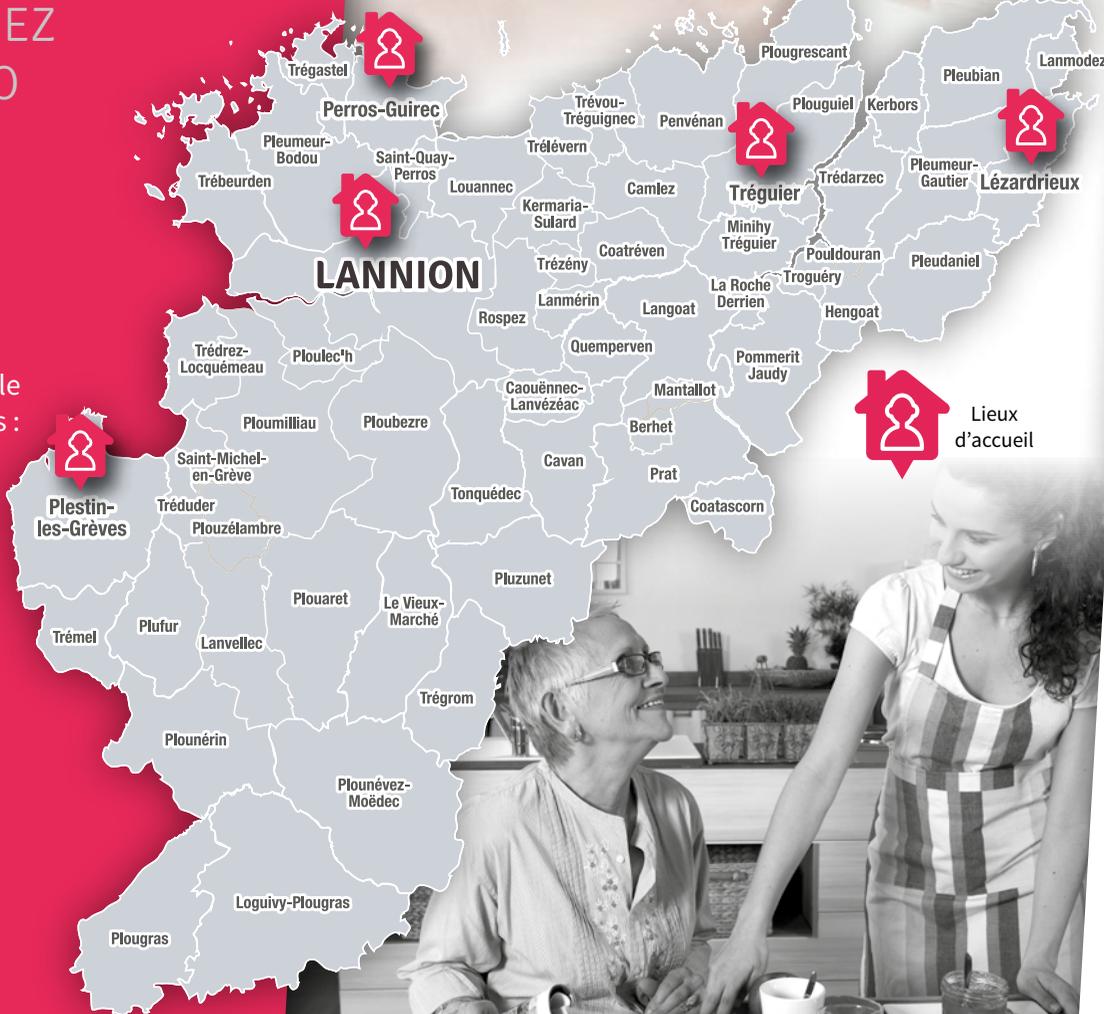
SIKOUR HA SOAGNAÑ AC'HANOC'H ER GÊR : AESAAAT AR VUHEZ DEOC'H HA D'HO TUD-NES

Quelque soit votre lieu de résidence, Lannion-Trégor Solidarités met à votre disposition, sur chaque pôle de proximité, deux services :

⇒ **un service d'accompagnement et d'aide à domicile (SAAD)**

⇒ **un service de soins infirmiers à domicile (SSIAD)**

Ces services sont tous assurés par des professionnels qualifiés.



LES DIFFÉRENTES PRESTATIONS PROPOSÉES

AR SERVIJOÙ A VEZ KINNIGET DEOC'H

Le service d'accompagnement et d'aide à domicile (SAAD) vous accompagne dans les actes de la vie quotidienne pour :

-  Vos soins d'hygiène et de confort
-  Vos courses et la préparation de vos repas
-  Vos tâches ménagères : entretien du domicile, linge, ménage, rangement
-  Vos démarches administratives simples
-  Vos déplacements via une aide à la mobilité et à la vie sociale (médecin, coiffeur, promenade...)
-  La mise en place d'une téléassistance 7j/7, 24h/24
-  Assurer une liaison avec la famille et les partenaires

Le service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) vous propose via des professionnels soignants d'assurer vos soins.

Ce service s'adresse à des personnes âgées de plus de 60 ans, ou de moins de 60 ans en situation de handicap. Il doit être prescrit par votre médecin traitant. Ce service est pris en charge à 100% par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM).

Sont concernés :

 Les soins infirmiers curatifs, palliatifs et de prévention (pansements, injections, traitements, matériel médical, médicaments...)

Les soins d'hygiène et de confort

Les soins liés à la perte d'autonomie (l'aide au lever-coucher, transfert, etc.)

BON À SAVOIR !

Certaines prestations tels que l'aide dans les actes de la vie quotidienne (aide au lever, au coucher, à la toilette...), ou l'entretien de la maison et les travaux ménagers ouvrent droit à un **crédit d'impôt**. N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations.